



Legs maison à une association

Par fkmz, le 16/02/2015 à 19:01

Bonjour

Une amie de 75 ans sans héritier souhaite instituée comme légataire universel de ses biens (maison+argent) une association.

A charge pour elle de délivrer des legs particuliers nets de frais et droits aux personnes désignées selon la répartition suivante :

1 quart pour l'association

1 quart pour M. x

1 quart pour MMe. Y

1 quart pour M. z

Pensez vous qu'il soit possible dans cette configuration de léguer le bien immobilier (ou le prix de sa vente)?

Comment rédiger le testament dans ce sens ?

Je vous remercie de l'aide apportée